

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17111482

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

Entré le **20 JUL 2017**
Greffe

Le Greffier

N° d'entreprise : **BE0462.313.282**

Dénomination

(en entier) : **CRESCENDO CONSULTING**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Jacques Lion, 25B à 6040 Jumet**

Objet de l'acte : Transfert siège social et du siège d'exploitation

Au siège social,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société Crescendo Consulting ayant son siège social à Jumet (6040), rue Jacques Lion, 25b et immatriculée au registre de commerce de Charleroi sous le numéro 192.431.

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Silvio Bedetti.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés et approuvent l'ordre du jour. Il ne doit donc pas être justifié de l'accomplissement des formalités de convocation.

Monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : transfert du siège social et du siège d'exploitation de Crescendo Consulting.

Cet exposé est unanimement reconnu exact par l'assemblée qui aborde ensuite l'ordre du jour.

Monsieur le Président annonce que le siège d'exploitation et le siège social sont actuellement établis, et ceci depuis la création de l'entreprise, à l'adresse suivante : Jumet (6040), rue Jacques Lion, n° 25b. A partir du 1^{er} janvier 2017, ces deux sièges seront transférés à Marcinelle (6001), 5^{eme} avenue, n° 13.

Après délibération, le transfert du siège social et du siège d'exploitation est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Dont procès-verbal.

Fait et dressé, mêmes date et lieu que ci-dessus.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui le désiraient ont signé.

Silvio Bedetti

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/08/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).